

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

(Cadre de la procédure articles: R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement)



Le présent formulaire est à remplir par le porteur de projet.

Deux cas doivent être distingués selon le régime administratif applicable au projet:

a) Si le projet relève d'une procédure administrative au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000, le présent formulaire sera joint au dossier de demande d'autorisation, de déclaration ou d'approbation adressé au service instructeur habituellement chargé de cette procédure.

b) Si le projet ne relève d'aucune législation ou réglementation distincte de Natura 2000, le présent formulaire sera adressé au Préfet du département concerné.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

Ce formulaire est organisé en 2 étapes :

- 1^{er} étape : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- 2^{ème} étape : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

Attention, dans le cas contraire, c'est à dire si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour remplir ce formulaire se trouve en annexe : «Où trouver l'information sur Natura 2000 ?»

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : DOUCE Thomas

Adresse : 474 chemin Peck Piquerd

Commune et département : 46170 L'HOSPITAL-ET

Téléphone :

Fax :

Portable : 06 13 45 75 99

Email : thomas.douce@gmail.com

Nom du projet : Forage de reconnaissance, en vue d'un prélèvement d'eau souterraine.

Étape 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé, sa destination ainsi que les activités ou opérations annexes.

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

Un forage de reconnaissance d'environ 30 m de profondeur et d'un diamètre de 165 mm sera réalisé, en vue d'un prélèvement futur d'environ 1 mètre-cube par heure.

Le prélèvement envisagé aura une capacité de pompage de 1 mètre-cube par heure (1,5 mètre cube si productivité suffisante), soit un prélèvement annuel d'environ 800 mètres-cubes, pour abreuver des bovins.



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

b. Localisation du projet

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème} et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf données disponibles en annexe)

Commune(s) : LHOSPITALET 46170

- Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance des sites les plus proches ?
A 1,5 km (m ou km) du site Serres de Saint-Paul-de-Loubressac n° de site :(FR 7300917)
A (m ou km) du site et de Saint-Barthélémy, et cause de Pech Tondut n° de site :(FR)

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site)

Site : (n° de site : FR)

Site : (n° de site : FR)

c. Étendue du projet (à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier)

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 1 (m2)
- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier : 10 m² (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet générera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichage, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc

Pour les manifestations sportives ou de loisir : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues....)

Un forage de reconnaissance d'environ 30 m de profondeur et d'un diamètre de 165 mm sera réalisé. Son emprise peut être considérée comme ponctuelle.

Le projet intervient en bordure d'une parcelle cultivée, dans une zone rudérale desservie par un accès régulièrement emprunté. Le bosquet situé à proximité ne sera pas impacté.

Il n'y aura aucuns aménagement connexe durant la phase de chantier.

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrit en annexe 1 de la directive Habitats) ne sera impacté.

d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur la carte au 1/25 000ème si possible).

- Destruction de milieux naturels (pelouses sèches, prairies ; boisements, haies...)
- Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) si oui, de quelle nature ?:

Autres atteintes possibles, lesquelles :

e. Période et durée envisagées des interventions

Période prévue : Septembre 2024

Durée envisagée : Quelques heures

Activité diurne nocturne

Phasage (préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation) :

- Le forage sera réalisé par un prestataire dans les calcaires lacustre, à l'aide d'une foreuse mobile.
- Au vu du diamètre du forage, la quantité de substrat qui sera extraite est considérée comme négligeable.
- La phase de travaux durera quelques heures en période diurne, l'impact sur le bruit et les rejets de poussières seront donc négligeables.
- Le prélèvement futur sera d'environ 1 mètre-cube par heure.

f. Conclusion

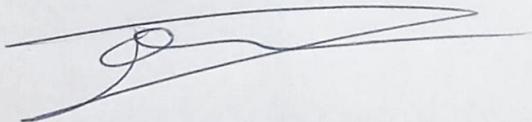
A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est **manifestement pas susceptible** d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

➔ Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration remise au service instructeur habituel de la procédure concernée ou adressé au Préfet de département si le projet ne relève d'aucune procédure distincte de Natura 2000.

A (lieu) : CAHORS

Signature :

Le (date) : 11/12/2023



OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000).

➔ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2, page suivante